

REponses des candidats élus

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou en gestion par les collectivités.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux et de la proximité avec le sujet traité.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

Je rappelle que sur Chens la servitude de marche pied et sur la totalité du trajet.

MESSERY : Serge BEL

Pour pouvoir s'engager il faut au préalable avoir une compétence en la matière or il semble à ce jour que l'état a toujours la main sur le sujet.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Oui, aux deux niveaux. L'accès du public au lac est une priorité dans le programme de la liste « Excenevex Ensemble pour bien vivre ».

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Notre liste est bien entendu favorable pour faire appliquer la loi. Nous souhaitons de manière très concrète travailler sur la mobilité, et la mise en œuvre d'un cheminement le long du lac est l'un de nos axes prioritaires. Cela permettrait également de mettre en valeur l'un des atouts de notre territoire, le lac, mais également la faune et la flore qui sont une richesse inestimable.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Oui, il revient aux élus de faire respecter la loi sur leur territoire.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

Oui, sans la moindre hésitation car c'est la loi !! j'ai évoqué ce point avec deux autres candidats, de Thonon et Evian pour que nous agissions ensemble sur ce dossier auprès de la Préfecture pour qu'elle remplisse son rôle régalien en prenant les arrêtés nécessaires avec le concours de la force publique si nécessaire. En coordination avec Thonon et Evian nous compléterons la part qui revient à notre commune.

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

Oui, c'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à faire au cours du dernier mandat en agrandissant le chemin du littoral (chemin douanier) et que nous prévoyons de continuer durant les années à venir.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

où le passage est possible naturellement, oui.

LUGRIN : Jacques BURNET

OUI, En qualité de Maire depuis 2008, j'ai déjà fait la preuve de ma volonté de faire appliquer cette servitude. Lors de cession, dans le cadre de CU, de PC ou de DP ou encore de questionnement des Notaires, LA REGLE EST QU'A LUGRIN NOUS SIGNALIONS ET INFORMIONS de l'obligation de cette servitude.

Des conflits sont déjà intervenu sur la Commune où le Maire a fait respecter ce passage obligé (démolition de barrières)

Je rappelle que LUGRIN a acquis aux CHAUFFOURS 250m de littoral, qu'il l'a entretenu et créé une plage accessible mais laissée sauvage et naturelle et entretenue Je dois vous informer que je suis en passe d'acquérir, très près de notre limite avec Meillerie un petit tènement en bord de lac.

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Oui pour ce qui concerne l'échelon communal de Saint-Gingolph, l'essentiel des portions qui ne sont praticables pour le public sont des espaces naturels à préserver. Il n'est pas souhaitable de tout ouvrir à la pratique récréative.

En revanche nous avons largement soutenu les accès au bord du Lac ou aux promenades ouvertes sur le Lac : Viarhona de 3 km, rénovation complète des quai, acquisition de la nouvelle plage de Bret en cours avec le conservatoire du littoral en vue de son réaménagement.

Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien.

De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

Les questions de l'entretien

La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs

L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).

La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

Je pense que c'est à l'interco de gérer la signalétique et l'entretien.

Pour la police, la nôtre y va

MESSERY : Serge BEL

J'ai pratiqué pour l'année 2019 plusieurs passages sur la servitude de marche pied en premier lieu pour faire un contrôle de l'urbanisme. J'ai constaté une chose forte désagréable à la hauteur de la propriété qui est en limite avec la commune de CHENS/Léman. La servitude n'est plus sur le rivage, elle passe derrière les habitations.

De quel droit ? Je n'ai pu que constater la situation et rapporter les faits auprès des services de la DDT de Thonon qui n'a pas été choquée. Que penser de cette réaction ?

Le nettoyage est à la charge du propriétaire, une collectivité ne peut intervenir que sur du domaine public ou privé de sa compétence.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Nous agissons pour que la servitude de marchepied soit respectée et praticable en toute sécurité sur la façade lacustre de la commune.

Nous proposerons aux propriétaires privés des rencontres afin de connaître leur position, les sensibiliserons au respect règlementaire de droit de passage sur la servitude de marchepied et nous inciterons dans une démarche de médiation à parvenir à un accord en faveur de la marche sur la servitude.

Dans le cadre de Thonon agglomération, nous pouvons également envisager la perspective d'une inscription de la servitude de marche pied dans un itinéraire commun aux communes lacustres pour le rendre éligible au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et donc aux financements et soutiens des partenaires, notamment le Département de la Haute Savoie.

Dans ce cas, cela suppose une action conjointe des élus communaux comme facilitateurs dans la prise de contact aux côtés de la collectivité intercommunale pour porter

l'inscription de cet itinéraire qui oblige à signer une convention tripartite entre Thonon agglomération / le propriétaire et le Département de la Haute Savoie.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Oui, nous contacterons chacun d'entre eux pour faire avancer ce dossier rapidement.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : Oui, il revient aux élus de faire respecter la loi sur leur territoire.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

La réponse à cette question découle de la précédente. Dans un premier temps il nous faudra les décisions administratives de la préfecture. Cela étant réalisé nous ferons appliquer par les riverains leurs obligations d'entretien ou nous leur proposerons de nous substituer à eux en tout ou partie moyennant répartition financière des coûts.

La possibilité d'impliquer l'intercommunalité sur les questions d'entretien, de signalétique et d'aménagements de passerelles sera présentée en ce qui nous concerne à la CCPEVA, en liaison avec Evian et les communes riveraines jusqu'à St Gingolph La police relève de l'autorité du maire: nous avons à Publier un littoral privilégié avec parcs, plages et bientôt village portuaire. Il est hors de question de laisser ces espaces se dégrader avec des comportements irresponsables et nous allons nous attaquer très vite aux premiers symptômes visibles : tags, chiens errants, déjections animales, barbecues sauvages... cela commencera par une période préventive à vocation pédagogique pour sensibiliser les promeneurs, puis si nécessaire nous sanctionnerons. Pour cela nous installerons des aires dédiées aux animaux et barbecues, et si nécessaire nous recourrons à la vidéo-protection. La police municipale sera rapidement développée pour pouvoir effectuer les contrôles indispensables.

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

C'est la démarche dans laquelle nous nous engageons et continuerons de nous engager. Nous regardons de quelle manière le centre nautique peut être traverser. Nous avons également pris attache auprès de l'ADAPT qui gère la fondation Foa qui accueille un public fragile pour trouver des solutions sans que cela ne gêne l'activité ou le public reçu.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

Là où le passage est possible naturellement, oui.

LUGRIN : Jacques BURNET

OUI, et, en grande partie (sinon en totalité) les propriétaires sont au courant qu'ils entretiennent chez eux y compris les 3,25m La gendarmerie est déjà intervenue à notre demande

Pour l'entretien par la CCPEVA, cela pourrait être possible, n'ayant pas la compétence il faudra trouver un motif. Je suis, dans un premier temps pour solliciter les propriétaires et les Commune sur les propriétés communales.

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Oui dans le strict respect des espaces naturels actuellement vierges et à protéger

Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous référant à la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

Oui

MESSERY : Serge BEL

Je ne suis pas favorable à ce que les collectivités soient en charge de l'entretien, c'est déjà très compliqué pour celle-ci d'avoir les finances pour maintenir la propreté sur les routes, chemins, rues, sentiers forestiers, voir RD en milieu urbain.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Notre liste souhaite mutualiser certains projets avec toutes les communes de la presqu'île et pourquoi pas avec toutes celles du littoral. L'entretien de la servitude de marchepied et la police feront partie des projets possibles de mutualisation. Il nous paraît effectivement pertinent de réfléchir à la prise en charge de la signalétique à un niveau 2 pour une meilleure cohérence et lisibilité pour les promeneurs. Les aménagements spécifiques pourraient être réservés au niveau 2 uniquement pour des points stratégiques de rupture de continuité qui présenteraient des contraintes ou objectifs particuliers. La commune me semble être l'échelon d'efficacité et de réactivité plus opérationnel pour les aménagements mineurs.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Il sera en effet nécessaire d'avoir cette discussion au niveau intercommunal. Ce genre de dossier doit être mutualisé car chaque commune ne peut pas fonctionner seule, cette problématique étant commune à l'ensemble des berges du Léman français.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : THONON AGGLOMERATION a été créée en Janvier 2017, née de la fusion de deux Communautés de communes préexistantes et de l'intégration de la commune de Thonon, dernière ville de cette taille en France à n'avoir pas rejoint un établissement de coopération intercommunale. La constitution de cet ensemble de 25 communes résulte, s'agissant de son périmètre d'action, de la loi et d'un pacte politique que le maire de Thonon a récemment dénoncé.

Le renouvellement de l'assemblée communautaire qui suivra les élections municipales sera l'occasion de définir un nouveau pacte sur la base d'un projet de territoire. Toutes

les communes-membres n'étant pas concernées par les problématiques liées au littoral, je n'envisage pas de porter un tel projet d'extension de compétence.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

Voir réponse 2

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

Il est nécessaire d'en discuter avec l'ensemble des communes car l'intercommunalité doit faire l'objet d'un travail en commun mais nous souhaitons que cette synergie permette d'améliorer les questions d'entretien du littoral comme c'est le cas pour les sentiers pédestres par exemple.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

Oui mais créer des passerelles pour des passages borgne de 30 ou 40 mètres NON. Nous avons le cas à Maxilly place des Pêcheurs, une passerelle et un escalier qui ne servait que la nuit aux usagers pour aller faire leurs besoins discrètement. De l'argent public gâchés !

LUGRIN : Jacques BURNET

Pourquoi pas, encore faut il qu'on puisse le faire dans le cadre d'une compétence de ces EPCI ; d'où ma volonté d'insister, pour le moment auprès des particuliers et des Communes. N'oublions pas qu'intervenir sur le droit de marchepied c'est souvent intervenir sur le domaine privé.

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Oui bien que cela pourrait être aussi une charte qui soit élaborée en coordination avec les communes

Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD : Oui

MESSERY : Serge BEL

Est-ce que nos administrés accepteront de payer le prix fort pour des acquisitions foncières pour accéder au bord du lac en dehors de ce qui existe aujourd'hui ?

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Nous pouvons porter cette demande d'accès tous les 500 mètres pour rejoindre l'espace lacustre et tendre à lui trouver réponse dans la mesure où des concrétisations possibles sont préalablement étudiées et réalisables.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Cette demande sera évoquée au niveau intercommunal et des pistes de réflexions seront recherchées pour réussir à rendre l'accès au littoral plus facile.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) vient d'être révisé à l'unanimité des membres du SIAC, maître d'ouvrage de ce document-cadre. Sa modification n'est pas à l'ordre du jour à l'horizon de la mandature qui s'ouvre.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

Voir réponse 2

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

Cette compétence n'est pas encore intercommunale mais la commune peut tout à fait le porter et continuer le travail amorcé.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

Pourquoi pas.

LUGRIN : Jacques BURNET

Cela me semble une bonne idée lorsque ce n'est pas le cas et quand cela est physiquement possible

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Oui bien que cela doit être fait en coordination avec les communes

Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

Pourquoi pas, à voir

MESSERY : Serge BEL

Pourquoi pas. Il faut innover pourquoi pas créer un conseil consultatif : Elus, Administration, Promeneurs, Propriétaires et Associations pour trouver des solutions et faire évoluer les mentalités.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Notre liste propose l'institution d'un comité citoyen et de commissions extra communales de travail. Des représentants de l'association « Le Lac Pour Tous » pourront être invités en qualité de personnes morales qualifiées.

Pour certains travaux légers de débroussaillage, nous pourrions également nous associer et pourquoi ne pas mobiliser la jeunesse pour les sensibiliser à la protection des rivages par le biais d'un chantier éducatif, proposition de notre programme ou encore par un chantier citoyen de service d'intérêt général.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Notre cœur de projet est la démocratie participative. Nous souhaitons rapidement lancer une démarche d'agenda 2030 et vous pourriez facilement être associés à cela pour apporter vos compétences et connaissances du terrain sur toutes les questions de mobilité et de protection de l'environnement.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : Oui, j'envisage d'associer votre représentant légal à l'élaboration des décisions communales, dans le strict respect de nos attributions respectives. Des commissions municipales pourront être ouvertes à des non-élus à cette fin.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

L'association « le lac pour tous » sera consultée sur les questions relatives au lac, qu'il s'agisse du littoral, ou du projet de village portuaire lancé par l'actuelle municipalité. Toutes les idées émises sont utiles à étudier pour améliorer les projets en cours. D'une manière générale je suis très surpris de la très faible utilisation des potentialités du lac en termes d'échanges avec la Suisse voisine et de loisirs nautiques. J'ai également rencontré l'association des pêcheurs qui mérite d'être soutenue elle aussi.

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

L'association pourra être associée directement lors des réunions de travail ou via les comité de développement à l'échelle de la communauté de communes.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

Je n'empêche personne de s'exprimer et d'agir dans le sens de la loi !

LUGRIN : Jacques BURNET

OUI

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Nous l'avons déjà fait à de multiples reprises dans le cadre de la ViaRhona ou de la révision de notre PLU. Nous continuerons à le faire.

En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire ?

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

?

MESSERY : Serge BEL

J'essayerai comme je l'ai fait récemment de sensibiliser les usagers sur la fragilité de lieux et surtout sur le respect d'autrui.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

La transition écologique est l'objectif N°1 de notre programme. La protection et l'aménagement intégré des rivages sera abordé dès la première année du prochain mandat. Les rencontres avec les propriétaires privés, l'aménagement de la continuité du Pré Cottin vers Rovorée seront mis en priorité coté servitude. Des actions et campagnes de prévention et de sensibilisation de l'écosystème de l'espace littoral seront menées d'ici 2021/22 en accord avec les attentes du label Pavillon Bleu à la grande plage.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Nous souhaitons réellement travailler davantage sur la protection et la mise en valeur des paysages et de la biodiversité. Notre commune dispose d'atouts exceptionnels en la matière qui méritent d'être développés. Cela sera essentiel pour continuer à vivre dans un cadre naturel malgré l'obligation de la commune à construire davantage de logements. Nous devons également sensibiliser davantage nos jeunes aux questions de protection de l'environnement et de transition écologique.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : Les rives du lac participent de l'attractivité de notre territoire. Il convient en conséquence de les préserver sans les dénaturer et d'en valoriser les parties aménagées. Une politique d'acquisition systématique sera menée au gré des opportunités.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

Nous avons un programme articulé en 5 axes :

La mobilité : c'est l'urgence absolue car notre commune a connu une poussée immobilière trop forte sans que les infrastructures aient suivi, ce qui a des conséquences lourdes en matière de sécurité et de pollution

La sécurité : sur les routes, sur les abords des espaces scolaires, sur les espaces protégés. Nous comptons développer la mobilité douce mais avec des normes de sécurité sérieuses, et avec une cohérence avec nos communes voisines, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent

L'environnement : l'eau n'est pas une richesse inépuisable, il faut s'impliquer dès maintenant sur son captage, sur sa distribution et sur son traitement. Il nous faut également améliorer le ramassage des ordures et leur traitement, notamment en lançant le projet d'un nouvel incinérateur en intercommunalité en substitution de celui de Vongy qui émet des particules sur l'estuaire de la Dranse

Le développement raisonnable : la commune s'est engagée ces dernières années sur un programme de constructions à marche forcée sous la pression de l'Etat. Il est indispensable de revenir à une politique de développement beaucoup plus lente et progressive.

La solidarité intergénérationnelle : nous devons entreprendre une véritable politique de soutien en faveur de nos aînés en construisant une résidence senioriale et un EHPAD pour permettre à nos aînés de demeurer sur la commune dans un cadre apaisant. De même nous devons développer un programme de crèches pour les plus jeunes. Ces mesures résultent de la politique excessive de constructions immobilières que nous venons de connaître qui n'ont pas été accompagnées des infrastructures indispensables.

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

Notre souhait est de pouvoir relier la commune d'Evian à la commune de Neuvecelle par ce chemin du littoral.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

avec le littoral aménagé, la commune a déjà beaucoup œuvré !

LUGRIN : Jacques BURNET

Dans le cadre de notre futur PLU, maintenir au bord du lac nos zones NI donc avec une possibilité d'entretenir les constructions existantes mais sans possibilité de constructions supplémentaires (revision du PLU dans les 3 ans)

Essayez d'inclure, dans les termes de la loi, le Droit de Marchepied dans le règlement de notre PLU (lecture plus accessible et plus fréquente de ce document local) Continuer à saisir, par tous moyens les occasions d'achat de tènement en bord de lac

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Aménager la nouvelle plage de Bret en coordination avec le conservatoire du littoral
Travailler avec les propriétaires pour ouvrir les fenêtres paysagères le long de la RD1005 entre Locum et Saint-Gingolph

Achever la rénovation importante des quais et de la plage municipale (1,2 km entièrement au bord du lac) pour un montant de 6 millions €

Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

MESSERY : Serge BEL

C'est surtout du bon sens qu'il faut retrouver.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

Nous solliciterons l'intervention du Conservatoire du littoral pour l'acquisition des dernières fenêtres vertes présentes sur le littoral de notre commune. Nous positionnerons notre commune et participerons aux nombreuses initiatives et actions menés dans le cadre du Géopark. Nous serons prêts à évoquer l'intégration de la servitude de marche pied dans les itinéraires du schéma directeur de randonnée de Thonon agglomération au PDIPR

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Sans aucun doute car il s'agit là d'un patrimoine exceptionnel que nous devons continuer à préserver et à faire découvrir.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Oui, conformément aux documents-cadres régissant l'aménagement du territoire concerné.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

OUI c'est l'attrait essentiel de notre commune. Et c'est l'un des leitmotiv de la population exaspérée par la fièvre du béton !!

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

C'est déjà l'engagement et le travail que nous menons à la commune d'Evian. Nous souhaitons accentuer ce travail via notamment les documents d'urbanisme et la préservation de la nature sur le territoire.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

C'est fait.

LUGRIN : Jacques BURNET

Oui, déjà pratiqué sur la Commune

Ex : Avec l'ONF dans le cadre de coupes (affouagères) le long du sentier PDIPR en balcon sur le Léman

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Oui voir supra pour les fenêtres paysagères qui sont maintenant incluses dans notre PLU approuvé en 2019 suite à la révision que nous avons menée.

Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

CHENS-SUR-LEMAN : Pascale MORIAUD-BILIOD

MESSERY : Serge BEL

Je pense que ce sentier doit rester pédestre.

NERNIER : Marie-Pierre BERTHIER

YVOIRE : Jean-François KUNG

EXCENEVEX : Chrystelle BEURRIER

La poursuite et la continuité de la voie verte cyclable sud Léman est une priorité pour notre liste afin d'inciter à la mobilité active dans un espace sécurisé et continu. La marche et le vélo sont bénéfiques pour la santé, le bien être, propices au tourisme vertueux et participent à répondre au défi de santé publique et à l'enjeu climatique. Il est urgent d'augmenter la part modale à vélo ou pédestre et concilier ceux-ci à d'autres modes de transports publics. C'est pourquoi, les déplacements doux doivent impérativement intégrer le schéma directeur de la mobilité de demain de Thonon agglomération. Il doit également prévoir les abris et services dédiés aux cyclistes et aux pratiquants de la marche.

SCIEZ : Cyril DEMOLIS

Oui. Nous espérons pouvoir d'ici quelques années faire le tour du Léman à pied ou à vélo le long du littoral.

MARGENCEL : Patrick BONDAZ

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE

THONON-LES-BAINS : Christophe ARMINJON

Réponse : Oui, dans le cadre de la Via Rhôna et, plus spécifiquement, sur la base du schéma général de mobilité que nous mettrons en place sur la commune de Thonon, si nous sommes élus.

PUBLIER : Jacques GRANDCHAMP

OUI, j'ai déjà répondu sur ce point

EVIAN-LES-BAINS : Josiane LEI

La encore, c'est un travail menée conjointement entre la communauté de communes et la commune d'Evian. Nous souhaitons être acteurs pour accompagner le changement et la multiplication des modes doux de déplacements tout cela en privilégiant la multimodalité sans rupture de charges. Nous avons en projet un plan de déplacement urbain qui comprend justement la définition de la préservation de la nature et le développement des modes doux (comme par exemple le réaménagement des quais ou les voies cyclables et chemins piétons.

NEUVECELLE : Anne-Cécile VIOLLAND

MAXILLY : Daniel MAGNIN

c'est fait et la via Rhona achèvera la piste cyclable

LUGRIN : Jacques BURNET

Oui, déjà sérieusement au travail avec l'étude du tracé de la VIARHONA

MEILLERIE : Sonia LUGRIN

SAINT GINGOLPH : Géraldine PFLIEGER

Nous avons très largement pris notre part à notre petite échelle avec la ViaRhona et la rénovation des quais en cours, en espérant que cela donne des idées pour la suite